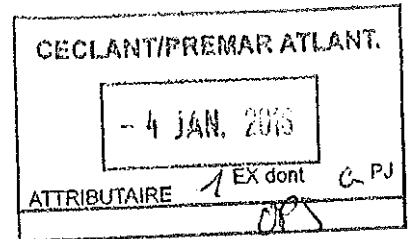




PRÉFET DE LA VENDÉE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA VENDÉE

Les Sables d'Olonne, le 23 DEC. 2015

DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL

2. 364 - 016

Service gestion durable de la mer et du littoral
Unité gestion patrimoniale du domaine public maritime

Le chef de l'unité gestion patrimoniale du domaine public maritime

Dossier suivi par : Françoise JOLY
tel 02 51 20 42 63
francoise.joly@vendee.gouv.fr

à
Monsieur le commandant de la zone maritime
Atlantique
BRCM de Brest
CECLANT
CC 46
29240 BREST CEDEX 9

N°A 804

Objet : Consultation autorité militaire – occupation du domaine public maritime

PJ : 1 dossier

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le dossier déposé par le syndicat mixte des marais des Olonnes, concernant une demande en régularisation de concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime, relative à la réfection du barrage et des digues de la Gachère sur les communes de Brétignolles-sur-Mer et d'Olonne-sur-Mer. La demande de concession porte sur les ouvrages situés en aval de la limite transversale de la mer, comme indiqué en page 27 du dossier.

Conformément à l'article R. 2124-6 du code général de la propriété des personnes publiques, je vous remercie de bien vouloir me faire part de votre avis en tant qu'autorité militaire.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire part de votre réponse sous 1 mois.

En effet, l'article susvisé ne fixant pas de délai de réponse, je ne pourrai clôturer l'instruction de la demande susvisée sans cet avis conforme de votre part.

Le chef de l'UGPDPM

Jean-Baptiste MICHEL

AVIS CONFORME du COMMANDANT de la ZONE MARITIME ATLANTIQUE

- AVIS FAVORABLE
- AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES
- AVIS DEFAVORABLE

RESERVES ou OBSERVATIONS* (le cas échéant)

.....
.....
.....

Fait à Brest, le 23 DEC 2015

Le commandant de la zone maritime Atlantique,